



Province de Québec
Municipalité de Caplan

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

Avis public est par la présente donné par le directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

Qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, le 3 mars 2025, à 20 heures, à la Salle Multifonctionnelle.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la **demande de dérogation mineure suivante** :

Nature et effet : Permettre un agrandissement de la résidence pour faire un garage annexé et une pièce habitable au-dessus. Cet agrandissement de 9,28 m x 8,98 m serait situé à 6 m de la ligne avant du lot, alors que le minimum prescrit est de 9 m de marge de recul avant.

Identification du site concerné : 54, route des Érables - Lot 5 382 002 du cadastre du Québec.

Une présentation détaillée de cette demande de dérogation mineure est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Caplan à l'adresse www.municipalitecaplan.com

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Caplan, ce 11 février 2025

François Bouchard

François Bouchard, directeur générale et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussignée, résidant à New Richmond certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits suivants à Caplan :

Hôtel de ville
Site internet de la municipalité

affiché le 11 février 2025

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11 février 2025.

François Bouchard

François Bouchard, directeur générale et greffier-trésorier